Ami du Clergé du 24 juillet 1952

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Fête de Saint Laurent. — (Plan). Modèle de courage, 261.
Retraite évangélique pour Jeunes Filles. — 2e jour : VII. Multiplication des pains, 261.
Les Sacrements. — Le Sacrement de Pénitence : IX. La confession : sa nécessité, 263. — X. La satisfaction, 265.
Conférences sur le P. Lacordaire. — IV. L'éducateur, 266.

FETE DE SAINT LAURENT

(10 août)

Plan

MODÈLE DE COURAGE

On déplore la faiblesse de bien des caractères. Elle se traduit par toutes sortes de reniements et de déchéances : infidélités multiples, apostasie religieuse, méconnaissance de la justice, abandon de la morale.

Les saints nous offrent des exemples qui contrastent vivement avec ces faiblesses. Une tradition sérieuse nous présente S. Laurent, que nous fêtons aujourd'hui comme un modèle de courage : il a su agir et souffrir.

I. — *Homme d'action*

Ses qualités d'homme d'action avaient amené le pape Sixte II à lui confier la fonction administrative la plus importante. Il en avait fait son premier diacre, c.-à-d. une sorte de vicaire général chargé de tout le temporel de l'Eglise de Rome. Il percevait et distribuait les revenus, conservait les archives, dirigeait les travaux et le nombreux personnel des cimetières. Son influence s'étendait en dehors de la ville aux églises lointaines secourues par la charité romaine. Au décès du pape, c'était habituellement le premier diacre qui lui succédait.

Un jour, Laurent apprend que Sixte II vient d'être saisi par la police impériale. Il s'efforce immédiatement de le rencontrer. Le danger n'arrête ni son élan, ni l'expression de ses sentiments : « Père, où vas-tu sans ton fils ? Prêtre, où vas-tu sans ton diacre ? »

L'exécution du pontife ne l'empêche pas davantage d'agir avec décision et grandeur d'âme. Sommé de livrer les richesses de l'Eglise, il vient entouré des nombreux pauvres qu'il secoure, et les montre en disant : « Voici les trésors de l'Eglise ! » Aucun geste ne pouvait enseigner de façon plus concrète que c'est la charité qui constitue la richesse de l'Eglise.

II. — *Homme de souffrance*

Le magistrat romain est vivement irrité, il ordonne d'infliger au diacre Laurent le supplice atroce du gril. Le courage du martyr ne fléchit pas un seul instant. On lui prête des paroles sublimes, qui supposent une volonté triomphant parfaitement de la souffrance et gardant tous ses moyens : « C'est cuit, tourne et mange. » Et il rend l'âme dans une prière pour Rome.

Cette force de caractère, supérieure à tout ce qui pourrait l'atteindre, n'est pas l'acquisition d'un seul jour, elle est le résultat de toute une existence, vécue à la suite du Christ qui porte sa croix.

A cette époque, comme de nos jours en maints endroits, tout chrétien était un candidat au martyre, donc à la souffrance. Le premier diacre de l'Eglise romaine ne l'ignorait pas, mais cette perspective, pénible à la nature humaine, ne diminuait en rien l'énergie de son activité et la régularité de son administration. Les sentiments déprimants n'exerçaient point d'empire sur lui. C'est cet entraînement quotidien au courage, qui le rendit capable de supporter sans faiblesse ses affreuses tortures.

* *

Chaque jour, à chaque instant, en tout lieu, nous avons l'occasion de nous entraîner au courage, en accomplissant, conformément à la volonté de Dieu, notre devoir d'état, qui parfois nous paraît si monotone, si désagréable ou si pénible. Il exige de notre part l'action et la souffrance, qui font les âmes fortes. Il nous présente la croix quotidienne que nous devons porter à la suite du Christ.

La souffrance n'a pas l'heur de plaire à nos contemporains, et pourtant Jésus l'a choisie spontanément pour nous faire comprendre qu'elle était indispensable à toute action féconde : « Si quelqu'un veut venir après moi... ». Soyons fidèles à la porter, lourde ou légère chaque jour. Par là nous serons prêts pour les luttes difficiles et pour les victoires certaines.

S'ils sont morts en martyrs, c'est une récompense
C'est qu'au monde, déjà, ils étaient morts d'avance.
Dieu sait bien choisir ses élus.

RETRAITE EVANGELIQUE POUR JEUNES FILLES

Deuxième jour

VII

MULTIPLICATION DES PAINS

Mes chères Enfants,

Jésus opéra un grand nombre de miracles, tous plus instructifs les uns que les autres. Faisons un choix, bornons-nous. Il a multiplié deux fois les pains sur la montagne. Etudions cette seconde multiplication, telle que l'Evangile nous la rapporte d'après S. Marc (III, 1-9) en la complétant par le récit de S. Mathieu (XV, 29-38).

« Comme la foule était nombreuse et n'avait point de quoi manger, Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dit : « J'ai pitié de ce peuple, car il y a déjà trois jours qu'ils sont avec moi et ils n'ont pas de quoi manger. Je ne veux pas les renvoyer chez eux à jeun, de crainte que les forces ne leur manquent dans le chemin, car certains sont venus de loin. »

Et ses disciples lui répondirent : « Où donc pourrions-nous trouver assez de pain dans ce désert pour rassasier une si grande foule ? »...

Et il prescrit à la multitude de s'asseoir par terre.

* *

LE LIEU où le miracle se passe ? Une montagne, sans doute une colline assez peu élevée, puisque Jésus y entraîne la foule. Son nom, sa situation topographique ? L'Evangile n'en dit rien. Représentez-vous-la comme vous pourrez, avec un plateau où des milliers de personnes peuvent trouver une place pour s'asseoir.

Les PERSONNAGES sont toujours les mêmes : Jésus avec son grand cœur, son beau sourire, son inépuisable charité ; puis les apôtres ; puis la foule traînant avec elle toutes espèces de malades et d'infirmes. Tout le monde parle, échange ses réflexions, crie, gesticule, implore ou acclame un miracle.

QUE SE PASSE-T-IL ? La foule a suivi Jésus, sans s'inquiéter de sa subsistance. Elle obéissait à l'enthousiasme suscité par lui. Le bon Maître s'en aperçoit ; nul ne lui dit rien, mais il pense à tout, il devine tous les besoins. Dans la première multiplication des pains, les apôtres avaient demandé à Jésus de renvoyer tout le monde pour qu'ils aillent manger chez eux. Ils ne voyaient pas d'autre moyen de les empêcher de souffrir de la faim que cette solution simpliste et toute naturelle. Mais Jésus ne l'admet pas ainsi. Il fera un miracle. Admirons sa délicatesse, bénissons sa bonté. Pas n'est besoin que nous lui manifestions nos désirs. Il veut que nous le fassions, pour nous maintenir dans l'humilité et sous sa dépendance. Mais combien de grâces nous sont accordées par pure libéralité de son Cœur divin ! Le cas présent en est la preuve... Il fait donc asseoir tout le monde, et, après avoir béni les pains et les poissons, il ordonne qu'on les distribue. O merveille ! Il y en a pour chacun, nul n'est oublié, et on ramasse sept corbeilles pleines des restes. Tous sont rassasiés. — Tel est, en substance, le fait miraculeux.

* *

Ecoutons maintenant LES PAROLES.

Jésus dit : « **J'ai pitié de cette foule** ». Ce mot doit résonner au fond du cœur de quiconque aime Jésus, et veut lui ressembler. Tous doivent pouvoir dire avec lui : « J'ai pitié de la foule ». Si la bonté que respire cette parole nous pousse à la confiance et à la reconnaissance, elle doit aussi nous stimuler à faire quelque chose pour notre prochain, au point de vue matériel et spirituel. L'aumône, la charité, le bon exemple, la prière, les bons conseils, et surtout la bonté, la douceur, vrais caractères de l'apostolat, se recommandent à nous, si nous avons l'esprit du Christ. Ayons pitié de tous ceux qui pèchent, d'une pitié intelligente et compréhensive, c.-à-d. d'une grande largeur de vues et de cœur. Foin du zèle hargneux, renfroyé, méprisant ! Ayons pitié : c'est le cœur qui parle et qui agit.

Il agit : « Il y a trois jours qu'ils sont avec moi », dit encore Jésus. S'ils ont apporté des provisions, elles sont certainement épuisées. Donc **ils n'ont rien à manger,** et « je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur que les forces ne leur manquent dans le chemin, car certains sont venus de loin ». Tous les mots sont à méditer, tous les détails à peser, parce qu'ils nous montrent la délicatesse du Cœur de Jésus.

Les apôtres voient à la chose une impossibilité matérielle : « Où pourrions-nous trouver assez de pain dans ce désert, pour rassasier tant de monde ? » C'est le bon sens humain qui parle. Mais au-dessus du bon sens humain il y a le bon sens divin, au-dessus de la faiblesse et de l'impuissance humaines, la toute-puissance de Dieu. Jésus ne répond pas. « Combien de pains avez-vous ? » se contente-t-il de demander. Et vous savez le reste.

Etudions de plus près cette multiplication des pains ? Quel pain Jésus multiplie-t-il indéfiniment dans l'Eglise ? — Il a trois trésors qu'il brûle de communiquer aux âmes : sa parole, sa grâce, son Eucharistie.

Sa parole c'est lui-même, **Verbum Dei,** ou plutôt il est la Parole de Dieu faite parole ou écriture d'homme : « Verbum caro ». Et comme elle se fera nourriture d'homme dans l'Eucharistie, il la confie, parlée, au ministère sacerdotal, écrite, à ceux qu'il suscite dans l'Eglise. Il a dit à ses apôtres : « Allez par le monde entier, prêchez l'Evangile, voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc, XVI, 16). La parole de Dieu est donc la règle de notre foi et de notre salut. Elle opère des miracles. S. Augustin se débat contre la voix de Dieu qui l'appelle. Il entend un esprit qui lui répète trois fois : « **Tolle, lege.** Prends, lis ». Il prend, il lit, il tombe à genoux, il se relève chrétien. S. Antoine le Grand, le père des moines, assiste à la messe, il y entend chanter la parole de Jésus dans l'Evangile : « Si tu veux être parfait, va, vends tous tes biens, donne-les aux pauvres, et suis-moi » (Mat., XIX, 21). Il va, il vend tous ses biens, les distribue aux pauvres, et il suit Jésus au désert. Tous les saints se sont sanctifiés par une parole divine qu'ils ont comprise, méditée, et pratiquée à fond.

Ecoutez, mes enfants, cette parole dès qu'elle arrive à vos sens, de quelque manière que ce soit. Ecoutez-la avec foi, humilité, docilité, bonne volonté parfaite. Ne cherchez ni qui la dit, ni comment il la dit : c'est la parole de Dieu, il suffit. Le grand Pasteur disait qu'il n'avait jamais entendu un sermon sans y avoir appris quelque chose qu'il ignorait. Vous n'êtes pas plus intelligentes, et vous ne devez pas être plus exigeantes que lui. Lisez aussi l'Evangile et les livres du Nouveau Testament, livres divins, l'Imitation le plus beau qui soit sorti de la plume d'un homme. Les bons livres sont nombreux. Ayez le vôtre, les vôtres, modernes ou non. Les modernes ne sont pas forcément les meilleurs. Ils répondent mieux, peut-être, à nos besoins ou à notre mentalité ; mais ceux qui ont survécu aux injures du temps ont fait leurs preuves.

* *

A ce premier pain qu'il multiplie, sa parole, Jésus en ajoute un autre : **sa grâce.** Sur tous les hommes il rayonne sa vie divine : c'est la grâce sanctifiante. Comme le foyer sa chaleur, comme le soleil ses rayons, comme la source ses eaux, Jésus répand la vie, sa vie. A son foyer tous se réchauffent, à son soleil nul n'échappe, à sa source tous se désaltèrent. — Mais il y a une autre grâce, la grâce actuelle, c.-à-d. le secours passager que Dieu nous accorde pour nous faire produire des œuvres surnaturelles. Dieu est parole, il parle à tous les hommes. Dieu est lumière, il les éclaire tous. Dieu est force, il les fortifie tous. C'est la tour de David où sont suspendues toutes les armes offensives et défensives. Il est épée, il les fait triompher de leurs ennemis. Il est bouclier, il les protège. Il est aussi le bras qui soutient, qui relève. Il est surtout le Cœur qui console. Il est la miséricorde, il pardonne, il est la joie, il leur sourit et son sourire les lance au combat et à la victoire. C'est pourquoi puisque la grâce sanctifiante est la vie même de Dieu communiquée à votre âme, gardez-la, ne la perdez pas follement par le péché mortel. Et quant à la grâce actuelle, estimez-la comme Dieu même : c'est son Cœur qui se penche sur vous pour vous aider. Implorez-la par la prière, et faites-la produire les actes de vertu que Jésus en attend. Il vous l'a méritée par son sang. Prouvez-lui votre reconnaissance par une parfaite fidélité.

Le troisième pain que Jésus multiplie à l'infini, c'est le pain **eucharistique.** Depuis vingt siècles il y a des prêtres qui consacrent, et il y en aura toujours. L'Eucharistie appartient à l'essence même de l'Eglise. Celle-ci étant immortelle, immortel aussi est le sacerdoce, immortelle l'Eucharistie. Malheureusement sa vulgarisation la rend vulgaire aux âmes vulgaires. Parce qu'elle est à la disposition constante de l'homme, l'homme est exposé à ne plus l'apprécier à sa juste valeur. Et pourtant, y a-t-il sur terre un trésor comparable à celui-là ? Dans l'Eucharistie, Dieu a épuisé sa toute-puissance ; il nous a donné la plus grande preuve possible de son amour infini pour nous.

Admirons-la. Remercions-en Jésus, et surtout profitons-en. Vous, mes enfants, communiez souvent. Ne manquez, par votre faute, aucune communion que vous pouvez faire. Préparez ces communions sérieusement ; faites-les suivre d'une action de grâces fructueuse. Prolongez celle-ci le plus possible. De nos jours, le temps qu'on lui donne est dérisoire : quelques minutes à peine ! On n'a pas le moyen d'exploiter ce trésor infini. Multipliez aussi vos visites, si courtes qu'elles soient, à Jésus au Saint-Sacrement. Assistez le plus possible à la sainte messe.

* *

Tous mangèrent et furent rassasiés, dit en terminant notre évangile. Rassasiez-vous de Jésus et de ses dons... en attendant le plein rassasiement du paradis : **Je serai rassasié quand votre gloire m'apparaitra.** Ainsi soit-il.

LES SACREMENTS

Le sacrement de Pénitence

VI

LA CONFESSION : SA NÉCESSITÉ

Mes frères,

Habituellement vous dites : « Je vais me confesser » ; moi-même, j'indique dans les annonces paroissiales : « tel jour, à partir de telle heure, confessions ». En fait, c'est une manière de parler commode mais inexacte. Vous devriez dire : « Je vais recevoir le sacrement de Pénitence », et, de mon côté, je devrais indiquer : « tel jour, à partir de telle heure, vous pourrez recevoir le sacrement de Pénitence ». En effet : se confesser veut dire avouer. La confession est donc l'aveu, l'accusation de nos péchés. Elle n'est, par conséquent, qu'une partie du sacrement de Pénitence et non pas tout le sacrement de Pénitence. Elle n'en est même pas l'élément principal et indispensable. Sur son lit de mort, le pénitent qui ne peut s'exprimer, par exemple, sera dispensé de cet aveu. Ce qui est essentiel — je vous l'ai déjà dit — c'est le regret, la contrition dont le sacrement ne peut jamais se passer. Car le prêtre ne peut sauver une âme malgré elle et lui remettre un péché qu'elle refuse de regretter.

I

Néanmoins, s'il ne faut pas faire de l'accusation de ses péchés l'essentiel du sacrement de Pénitence, et s'il ne faut pas imiter ces personnes qui n'écoutent que d'une oreille distraite l'exhortation du prêtre à la contrition et l'indication des moyens à prendre pour ne pas retomber dans ses fautes habituelles parce qu'elles recherchent encore leurs péchés, il n'en reste pas moins vrai que la confession, l'accusation de nos fautes, est normalement nécessaire, sauf cas d'impossibilité réelle.

Hélas ! Voilà bien ce qui nous gêne dans ce sacrement ! Et c'est bien la raison pour laquelle certains ont déclaré que si N.-S. avait institué le sacrement de Pénitence et donné aux prêtres le pouvoir de remettre les péchés, jamais cependant il n'avait fait aux fidèles l'obligation d'accuser leurs péchés. Pourquoi, disent-ils, accuser des péchés que Dieu connaît, lui qui sonde les cœurs ? La confession, l'accusation précise de nos fautes à des hommes, c'est une invention des prêtres pour avoir entre les mains un instrument de domination sur les consciences et sur les familles. La preuve, d'ailleurs, c'est que dans les premiers siècles de l'Eglise, on ne se confessait pas.

Il est toujours facile d'affirmer, il est moins facile de prouver. Car, enfin, si ce que disent ces adversaires de la confession est vrai, qu'ils nous indiquent donc *qui* a inventé la confession, à quelle époque ? On connaît les auteurs des principales inventions, on connaît la date des inventions fameuses. Or, celle-là est de taille ! Il en fallait de l'audace pour oser exiger un acte aussi pénible, aussi contraire aux inclinations humaines ! Comment a-t-il pu faire ? Les fidèles n'ont pas protesté devant cette odieuse nouveauté ?

On n'a jamais — et pour cause ! — indiqué de nom et de date. Si ! Luther a signalé Innocent III au Concile de Latran, en 1215. Mais voyons de près ce texte. Que dit le Concile ? *...Que tout fidèle devra se confesser* au moins une fois l'an de ses fautes. Mais pardon : déterminer le temps de la confession ne signifie pas inventer la confession. M. f., si les prêtres étaient les inventeurs de la confession, j'ai peine à croire qu'ils n'aient pas commencé par se dispenser eux-mêmes de cette corvée désagréable. Or, les prêtres se confessent — même plus souvent que les simples fidèles — et cette démarche est aussi pénible pour eux que pour vous. En fait, l'histoire nous apprend que la confession a toujours été en usage dans l'Eglise. Sans doute, dans les premiers siècles, on n'accusait que les péchés mortels. On n'accusait pas les péchés véniels dont l'accusation, aujourd'hui encore, n'est d'ailleurs pas obligatoire. Il faut attendre le VIe siècle pour voir apparaître la confession dite « de dévotion ». Par suite, la confession était plus rare que maintenant, surtout que la vie des premiers chrétiens était sans doute plus sainte que la nôtre. Faut-il s'étonner de ce changement qui s'est produit au VIe siècle sous l'influence des monastères ? — Pas le moins du monde. Il prouve tout sim-

plement un affinement de la conscience chrétienne.

Force nous est donc, pour trouver l'origine de la confession, de remonter jusqu'à l'Evangile. Elle est incluse dans les paroles mêmes de l'institution du sacrement : « Les péchés, a dit le Christ, seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez », c.-à-d. vous verrez si vous devez pardonner ou refuser. Vous serez juges. Jésus n'a pas voulu confier à ses Apôtres et à leurs successeurs un pouvoir ridicule et illusoire. A-t-on jamais vu des juges honnêtes prononçant une sentence sans avoir enquêté, sans savoir ce qu'ont fait les accusés ? En chargeant les Apôtres, et après eux les prêtres, de prononcer une sentence, Jésus, par le fait même, leur confiait le soin de faire une enquête, de se renseigner sur les fautes des coupables. Or, un seul moyen pour eux de savoir, puisque la plupart des péchés restent le secret du pénitent : c'est que l'intéressé lui-même les révèle. C'est donc bien le Christ Jésus, m. f., qui a « inventé la confession » et c'est ce qui explique la manière de faire constante dans l'Eglise : les chrétiens se confessaient jadis, ils continuent à le faire de nos jours.

II

N'empêche que se confesser à un homme est une chose pénible, me direz-vous. Pourquoi cet intermédiaire humain ? Pourquoi ne pas me confesser directement à Celui qui me jugera : Dieu ? Je vous répondrai en reprenant (tout en le corrigeant un peu) le titre d'un film célèbre que vous avez pu voir sur les écrans : Dieu a (voulu avoir) besoin des hommes. Pourquoi ? Je vous l'ai expliqué en son temps dans nos causeries sur les sacrements en général. Aujourd'hui, je vous dirai simplement : Si vous étiez de purs esprits, vous n'auriez pas besoin de dire vos péchés à un homme. — Mais vous êtes des hommes ; votre pensée s'exprime dans le langage. Les sacrements en général et celui de la Pénitence tout spécialement ont été institués pour des hommes faits de corps et d'âme et vivant en société. Nos péchés, pour être pardonnés, doivent donc être avoués à un autre homme, juge tenant la place de Dieu.

Au lieu de protester et de voir, dans cette volonté de Dieu, une brimade, admirons plutôt sa sagesse et sa bonté. La sentence prononcée par ce juge humain, en me fournissant un signe sensible du pardon divin, me procure une certitude, une assurance plus forte de ce pardon.

III

Mais il y a encore une troisième raison sur laquelle je voudrais insister davantage parce qu'elle est également méconnue. Généralement, nous envisageons le péché comme une offense envers Dieu, un manque d'amour envers celui qui est « Notre Père ». Nous l'envisageons comme un mal fait à notre âme consacrée à Dieu par le Baptême. Mais nous oublions trop que ce péché est non moins un tort causé à nos frères. Et, remarquez bien, je ne songe pas seulement, en disant cela, à ces péchés qui sont directement dirigés contre nos frères, comme par exemple nos fautes contre la justice ou la charité. Je ne songe pas non plus à nos fautes extérieures qui sont toujours un certain scandale, et incitent ceux qui les voient à mal faire. Non, je songe à tous nos péchés, même les plus intérieurs. Tous portent atteinte à nos frères, tous blessent l'Eglise, corps mystique du Christ. « Toute âme qui s'élève, élève le monde », a écrit Elisabeth Leseur. On peut compléter : « toute âme qui s'abaisse, abaisse le monde ». Ma santé spirituelle intéresse l'Eglise. De même qu'une dent gâtée gâtera bientôt les autres, un membre, gangrené par le péché, risque de contaminer tout le corps mystique du Christ. Vous comprenez donc qu'il faille demander pardon de nos fautes non seulement à Dieu, mais aussi à nos frères dans le Christ. Or, comme il est assez difficile, pour des raisons que vous comprenez aisément, d'accuser publiquement nos fautes, alors nous allons trouver celui qui n'est pas uniquement le représentant de Dieu, mais aussi le représentant de l'Eglise, je veux dire le prêtre.

Ainsi considérée, la confession n'est plus pour nous une charge, une obligation pénible, une odieuse brimade, mais une bienfaisante obligation. Et s'il y a, malgré tout, une certaine humiliation, nous l'acceptons de bon cœur, parce qu'elle est pour nous déjà un début de réparation.

* *

N'ayons donc plus peur de la confession. Dieu a voulu la confession, c'est notre amour-propre, notre orgueil qui seul s'y oppose. Passez outre ! Ce prêtre qui ouvre son oreille à vos aveux, qui élève sa main pour vous absoudre, il n'est plus lui-même, il n'est plus un homme. Il prête son oreille et sa main à Celui qui seul peut juger et pardonner. Et, en échange, le Seigneur Jésus lui prête son cœur. Ce prêtre n'a pas besoin d'être un saint pour compatir et aimer ce pécheur qui est à ses pieds. Il lui suffit d'être prêtre et de se rappeler qu'au jour de son ordination, avec l'imposition des mains de son évêque, il a reçu l'investiture de la miséricorde divine. On peut bien parler de Tribunal de la Pénitence. Il n'y a pas là d'autre accusateur que vous-même et le juge qui vous attend est d'abord un Père. « Mon Père, bénissez-moi ! » Quelles surprenantes paroles l'Eglise met sur vos lèvres pour vous présenter devant lui. Quels titres allez-vous invoquer pour obtenir sa bénédiction ? Des excuses, des circonstances atténuantes, vos bonnes actions ? Nullement. Dites-lui, sans crainte, car c'est l'Eglise qui vous le demande : « Mon Père, bénissez-moi parce que j'ai beaucoup péché. » *Amen.*

LES SACREMENTS

X

LA SATISFACTION

Mes frères,

Après avoir regretté et avoué nos péchés, il nous reste à les expier. Nous parlerons donc de la réparation ou satisfaction que, plus ordinairement, vous appelez la pénitence.

I

Déjà la contrition avait été une première et très efficace réparation, puisque par elle notre volonté s'était détournée du péché pour se retourner vers Dieu. Néanmoins, elle ne saurait suffire. Réfléchissez : votre enfant, s'il a vraiment l'esprit filial, quand il vous a désobéi pour suivre son caprice (par exemple jouer plus longtemps au lieu de faire la course demandée), ne se contentera pas de vous présenter des excuses, fussent-elles très sincères. Il joindra à ses paroles des actes coûteux, par exemple une commission ennuyeuse et c'est par ce geste qu'il vous prouvera sa bonne volonté nouvelle. En même temps, cette petite peine — cette pénitence — sera pour lui une façon de compenser son caprice et d'apprendre à se vaincre pour ne plus recommencer.

Eh bien ! de même, pécheurs, nous expions notre révolte contre le Père des Cieux, — digne de notre respect et de notre amour infiniment plus encore que les parents de la terre, — par un acte de soumission qui nous coûte et qui s'appelle précisément la *pénitence* imposée par notre confesseur. Nous manifestons ainsi à Dieu que nous avons offensé notre bonne volonté nouvelle. En même temps, nous compensons, nous annulons en quelque sorte, la jouissance illégitime, le plaisir défendu trouvé dans la faute, par une peine librement consentie. En acceptant cette peine, nous exprimons d'une manière complète notre réprobation de l'acte commis puisque nous associons tout notre être, âme et corps, à notre rétractation. Enfin, dans cette pénitence même, tout en réparant le péché, nous préparons un avenir meilleur. La source du péché n'est-elle pas, en effet, l'amour du plaisir et la crainte de la douleur ? Et la meilleure manière de nous préparer aux luttes de demain n'est-elle pas, en conséquence, de nous priver d'un plaisir légitime ou de nous imposer une douleur, un effort volontaire ? C'est précisément en quoi consiste la pénitence sacramentelle que détermine, par l'intermédiaire de notre confesseur, l'Eglise qui a reçu du Christ le pouvoir de pardonner. Vous comprenez, dès lors, qu'elle est absolument nécessaire au pardon sacramentel, qu'elle fait partie intégrante du sacrement de Pénitence, à tel point que le pénitent qui la refuserait prouverait un manque de contrition qui entraînerait un refus de l'absolution. Et si son oubli involontaire ne rend évidemment pas coupable, cependant, l'omettre de propos délibéré, sera une faute plus ou moins grave, selon le motif pour lequel on l'omet.

II

Mais j'entends votre objection : « Vraiment, me dites-vous, vous croyez que cette pénitence dérisoire — quelques *Pater* et *Ave*, le plus souvent — que vous nous donnez actuellement, répare l'offense faite à Dieu par mes péchés ? Passent encore pour les longues et pénibles pénitences des premiers siècles, mais ce traitement anodin de nos jours, cette bien bénigne sanction, pour une confession passablement chargée, vous voulez rire... ! »

Nous sommes d'accord, la légère pénitence actuelle pas plus d'ailleurs que la dure pénitence de l'Eglise primitive, ne peuvent toutes seules, réparer intégralement l'injure faite à Dieu et éteindre notre dette envers lui. Mais n'oublions pas que le Christ Jésus, l'Homme-Dieu a réparé à notre place. Or, par notre baptême, chrétiens, nous avons été associés pour toujours à sa Passion et à sa Résurrection bienheureuse. Par lui, nous avons été rachetés à un grand prix. Est-ce à dire alors que je dois être dispensé de réparer et d'expier puisque, depuis 2.000 ans, le Rédempteur a expié à ma place ? Pas du tout. Parce que je suis membre de son Corps mystique, il faut, selon l'exemple même de l'Apôtre « que j'achève dans ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ ». L'Amour me pousse à ne pas laisser le Sauveur souffrir tout seul à ma place. Si la pénitence, que m'indique mon confesseur, ne peut à elle seule réparer mes péchés, elle montrera du moins que je suis disposé à aider le Christ à le faire. Par elle, j'essayerai de me conformer au Sauveur souffrant et mourant pour moi. Et parce que cette pénitence — si dérisoire soit-elle — fait partie intégrante du Sacrement, elle sera, en quelque sorte, tout imprégnée du Sang de Jésus et en retirera une merveilleuse puissance d'expiation et de réparation.

Mais pour qu'elle soit une authentique preuve d'amour, vous comprenez que cette pénitence sacramentelle ne devra pas être faite d'une façon purement matérielle. Loin de la subir comme une corvée, je dois y mettre toute mon âme et tout mon cœur. Et ainsi bien comprise et accomplie avec sincérité, avec la contrition et l'aveu préalables, elle mettra dans mon âme un plus grand amour de Dieu.

III

Il nous reste à achever l'œuvre amorcée par la pénitence sacramentelle en faisant pénétrer dans notre vie entière l'esprit de pénitence et de réparation. Alors, sous son influence, nous supporterons avec amour les souffrances et les épreuves dont la Providence jalonne notre route : difficultés matérielles et morales de toutes sortes ; deuils et maladies ; épreuves de la vieillesse, sans oublier toutes ces petites souffrances qui forment la trame de nos journées. Sous quelque forme que se

présentent à nous la souffrance, l'épreuve et le sacrifice, nous lui ferons bon visage parce que nous serons heureux de pouvoir acquitter notre dette à l'égard de la justice divine et de devenir les associés de Jésus dans sa grande œuvre de réparation. Dans le même esprit de réparation et d'amour, nous envisagerons, non seulement ce jeûne et cette abstinence que l'Eglise nous impose à certains jours et dont nous nous dispensons si facilement parce que nous n'avons plus le sens chrétien de nos pères, mais encore notre devoir d'état dans ses plus humbles tâches.

Enfin, nous n'aurons pas peur de nous imposer des sacrifices volontaires. A chacun de les choisir et de les doser, en accord avec son confesseur. Aumônes, petites privations de plaisir, lutte contre ses défauts, actes de vertu ou d'apostolat, tous ces sacrifices unis au grand Sacrifice du Chef de la famille humaine, principalement à notre Messe dominicale, et rendus méritoires par la Passion du Christ, contribueront nous purifier et à augmenter en nous la Charité. C'est le souhait que le prêtre vous adresse à chacune de vos confessions, après vous avoir donné l'absolution : « Que tout ce que vous ferez de bien et tout ce que vous souffrirez de peine, servent à la rémission de vos péchés, à l'augmentation de la grâce en vous, et à votre récompense dans la Vie éternelle ».

En terminant, je vous rappelle qu'outre la réparation due pour tous les péchés et qui consiste dans la pénitence sacramentelle, une réparation est due pour certains péchés contraires à la justice. Si l'on a commis un vol, il n'est pas simplement conseillé, mais il est obligatoire de restituer. De même — et on l'oublie trop facilement —si l'on a volé la réputation du prochain par la médisance ou la calomnie, on est tenu également de réparer, dans la mesure du possible, le mal ainsi commis. Dans les cas graves, le plus souvent l'absolution ne sera accordée que si le pénitent promet cette réparation. En tout cas, chaque fois, il faut strictement s'en tenir aux indications du confesseur.

* *

Si ces considérations vous paraissent austères, ranimez votre foi et persuadez-vous bien que nous ne serons admis au bonheur du ciel que si nous avons totalement expié, par la pénitence, nos péchés pardonnés. Si donc, le désordre causé par nos fautes n'est pas complètement réparé avant notre mort, par la pénitence, il nous faudra, pour achever cette réparation, passer par les souffrances, autrement redoutables, du Purgatoire. Puisse cette crainte salutaire, si l'amour ne suffit pas, nous aider à posséder une âme pénitente. Mais que dis-je ? A des fils spirituels du Curé d'Ars, on peut demander mieux, à savoir : de prendre sur eux, à l'exemple de leur patron (qui se traitait rudement pour réparer les fautes de gros pécheurs à qui il n'avait imposé qu'une petite prière à réciter), de faire pénitence pour leurs frères oublieux. Alors ils auront exercé, au profit des vivants et des âmes du Purgatoire, la forme la plus haute de la Charité, cette vertu essentielle du chrétien qui nous fera reconnaître pour les authentiques disciples du Christ, au jour du rendement des comptes.

CONFERENCES SUR LE P. LACORDAIRE

IV

L'éducateur

« De toutes les campagnes catholiques du XIXe siècle, il n'en est pas peut-être de plus glorieuse, il n'en est pas, à coup sûr, de plus féconde en utiles leçons, que celle qui a abouti après vingt ans de luttes, à l'abolition du monopole de l'Université » [1]. Or Lacordaire eut un rôle important dans cette lutte, et il consacra exclusivement les dernières années de sa vie à l'éducation de la jeunesse. Il est donc utile de nous y arrêter. Ce sera la quatrième et dernière leçon que nous demanderons au grand religieux.

Le procès de l'Ecole libre

Sous l'inspiration de La Mennais, *l'Avenir* mena, dès sa parution, une vive campagne contre le monopole universitaire.

« La servitude de l'enseignement, écrivait l'abbé Lacordaire, est incompatible avec quelque liberté que ce soit ; car la liberté s'obtient par l'enseignement... L'humanité veut le progrès, c'est la fin de toute liberté ; mais le progrès est-il possible avec le monopole ? » [2].

Les rédacteurs ne se contentèrent pas de protestations platoniques : le 9 mai 1831, Lacordaire, Montalembert et de Coux ouvraient à Paris une école gratuite sans autorisation. C'était un « procédé nouveau dans les mœurs françaises ». Le jour de l'inauguration, l'abbé Lacordaire prononça une allocution qui débuta ainsi :

Messieurs,

Nous sommes rassemblés pour prendre possession de la première liberté du monde, de celle qui est la mère de toutes les autres, sans laquelle il n'existe ni liberté domestique, ni liberté de conscience, ni liberté d'opinion, mais tôt ou tard l'esclavage, l'asservissement de tous les hommes à la pensée d'un seul homme. C'est assez vous dire, Messieurs, que nous prenons possession de la liberté d'enseignement [3].

Après sommations sans résultat, la force publique expulsa les enfants, et les trois professeurs furent traduits en police correctionnelle. C'était tout ce qu'ils désiraient : ils voulaient en profiter pour émouvoir l'opinion publique. Ils furent servis à souhait, car juste au moment où se déroulaient les détails de la poursuite, le jeune vicomte de Montalembert perdit son père, devint son héritier, et fut ainsi justiciable de la cour de pairs, avec ses deux coprévenus. On ne pouvait trouver de tribune plus sensationnelle. De fait Montalembert, âgé de vingt ans, impressionna vivement la cour par son talent oratoire remarquable et sa foi intrépide : depuis longtemps cette assemblée n'avait entendu des accents aussi chrétiens. Quant à Lacordaire, ancien avocat, il prononça un long discours (d'une vingtaine de pages in-8) qui commence par ces mots bien connus, où il s'en prend directement au procureur général :

Nobles pairs,

Je regarde et je m'étonne. Je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que M. le procureur gé-

[1] F. Mourret, *Hist. de l'Eglise*, t. VIII, p. 283.
[2] *Ibid.*
[3] *Sermons, instructions et allocutions du R. P. Henri-Dominique Lacordaire*, t. III, p. 44.

néral est au banc du ministère public ; je m'étonne que M. le procureur général ait osé se porter mon accusateur, lui qui est coupable du même délit que moi, et qui l'a commis dans l'enceinte où il m'a accusé, devant vous, il y a si peu de temps. Car de quoi m'accuse-t-il ? D'avoir usé d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi ; et lui vous demandait naguère la tête de quatre ministres (de Charles X) en vertu d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi ! S'il a pu le faire, j'ai pu le faire aussi, avec la différence qu'il demandait du sang, et que je voulais donner une instruction gratuite aux enfants du peuple. Tous deux nous avons agi au nom de l'article 60 de la charte. Si M. le procureur général est coupable, comment m'accuse-t-il ? Et s'il est innocent, comment m'accuse-t-il encore ? [4]

Il rejette la loi sur laquelle on veut s'appuyer pour les condamner, car elle remonte à Napoléon :

« C'était sous l'empire, c'était du temps où la France ne consentait à rien, parce qu'on ne lui soumettait rien ; c'était du temps où les restes de la république, descendus de l'échafaud, adoraient à genoux la fortune impériale ; c'était du temps où il n'y avait en France que la gloire et le silence » [5].

Choqué par la « fureur incroyable » du procureur général (c'est l'expression de Mme Lacordaire, présente à l'audience), il riposte vertement :

« La France combat pour être libre, et l'Université pour l'asservir ; la France veut la liberté des opinions et des cultes, la liberté d'intelligence, source de toutes les autres, et l'Université les opprime toutes dès notre berceau ; la France veut la liberté de la famille, l'inviolabilité du foyer domestique, et l'Université arrache les fils à leur père au nom de la science, qu'elle ne leur donne pas, et de la vertu, qu'elle leur ravit. Encore une fois, faut-il s'étonner qu'elle soit en butte à la haine commune, et que je n'en puisse parler qu'avec un accent d'imprécation ? Oh ! oui, nous la haïssons du fond de nos entrailles, et tant qu'il restera dans notre cœur un souffle de vie, tant qu'il restera dans nos veines un peu de sang, nous emploirons ce souffle, nous userons ce sang à la combattre, à la tuer. Car il faut que nous soyons libres, nobles Pairs, il le faut » [6].

Montalembert, parlant de ce discours, écrit :

« La Chambre entière resta sous le charme de la parole et de la personne du jeune orateur. L'heureuse audace de son improvisation avait éveillé l'attention des moins sympathiques. Ce fier langage, qui aujourd'hui peut-être semblera excessif à beaucoup de mes lecteurs, ne choquait point alors la noble assemblée où siégeaient tant d'illustres personnages » [7].

Comme il fallait s'y attendre, les prévenus furent condamnés, mais au minimum de la peine, à 100 fr. d'amende. En réalité ils avaient remporté un succès d'opinion. Peu de jours après, Lacordaire publiait dans *l'Avenir* un vigoureux article où il tirait les conclusions de cette mémorable campagne. Nous voudrions pouvoir le reproduire en entier (6 pages in-8). Citons-en au moins quelques passages :

« Nous ne cesserons d'écrire contre le monopole, de signaler son ignorance, son impiété, son absurdité ; nous entasserons pétitions sur pétitions ; nous fonderons des écoles libres, non plus sur deux ou trois points, mais partout où il se trouvera quelque homme généreux, quelque catholique fervent à qui nous pourrons persuader de prendre part à l'affranchissement de sa patrie...

La liberté ne s'obtient qu'à force de condamnations ; car si elle n'était pas condamnée, elle serait donnée ; or *la liberté ne se donne pas, elle se prend...* Quelle gloire d'ailleurs serait-ce pour les catholiques si, au lieu de conquérir la liberté d'enseignement, on la leur donnait ? Ces gens-ci ont l'imbécillité de ne pas voir que la liberté d'enseignement est inévitable, parce qu'elle est une conséquence logique de l'état du monde ; eh bien, tant mieux ! Car nous aurons cette liberté, et de plus ce sera nous qui en doterons la patrie. Quand on demandera, dans les âges futurs, à quelle époque l'intelligence humaine fut affranchie et quels furent ceux qui causèrent dans le monde une si admirable révolution, l'histoire répondra : Ce fut au XIXe siècle ; ce furent les catholiques, ce fut cette religion qu'on accusait d'avoir peur de la liberté et de vouloir éclairer les hommes *à la lueur des bûchers* » [8].

Les événements qui suivirent (condamnation de *l'Avenir*, troubles révolutionnaires de 1832, etc.), ne permirent pas d'exploiter immédiatement ce succès. Mais Guizot en tint sûrement compte en rédigeant la loi sur l'instruction primaire, suffisamment libérale.

A Sorèze

Et puis la lutte ne tarda pas à reprendre, conduite cette fois par l'épiscopat entier et l'élite des catholiques français. Le nom du P. Lacordaire n'y paraît pas. Le grand orateur jugea sans doute que son concours n'était plus nécessaire, et qu'il était suffisamment occupé par ailleurs. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il était devenu indifférent à la cause de l'enseignement libre. En 1838 il écrivait : « Les collèges catholiques sont l'un des plus pressants besoins de la France » [9]. Comme le dit un de ses biographes, Foisset, « Il lui paraissait que l'éducation en France était de moins en moins virile, qu'on formait de moins en moins des hommes d'énergie et de lutte, des hommes qui ne provoquent pas le combat, mais qui l'acceptent avec confiance... » [10].

Aussi fut-il heureux de saisir une circonstance providentielle pour créer un Tiers-Ordre dominicain enseignant, et lui-même se consacra à l'éducation de la jeunesse pendant sept ans, à Sorèze, dans le Tarn. L'école de cette ville avait été brillante au XVIIIe siècle, sous la direction des Bénédictins. Elle déclina à tout point de vue sous la Restauration, et on offrit au P. Lacordaire de s'en charger. N'étant plus Provincial en 1854, il s'y installa définitivement et parvint en quelques années à redonner au collège son ancienne splendeur.

Il était vraiment l'âme de cette jeunesse, tant par la direction spirituelle que par l'élan qu'il sut donner aux études et à la bonne conduite. Il commença par déclarer publiquement que « l'accomplissement des devoirs religieux serait entièrement libre... Or la conséquence immédiate de ce procédé fut qu'il devînt nécessaire de modérer l'ardeur des élèves pour la confession : ils se seraient pré-

[4] *Œuvres*, t. VII, p. 166.
[5] *Ibid.*, p. 175.
[6] *Ibid.*, p. 179-180.
[7] *Sermons*, etc., t. III, p. 57.
[8] *Sermons*, etc., p. TP, 60, 61.
[9] *Ibid.*, p. 245, n. 2.
[10] *Ibid.*, p. 244, n. 2.